

CONTRÔLE DE LA QUALITE DE L'AIR

au voisinage de l'usine de Doniambo



2^{ème} trimestre 2012

Contrôle de la Qualité de l'Air

Rapport du 2^{ème} trimestre 2012

I. Dispositif de contrôle

Mesures des poussières en suspension : Les mesures présentées pour le 2ème trimestre 2012 correspondent à celles fournies et consolidées par l'association SCAL'AIR. On répertorie ce trimestre, respectivement sur les stations de Montravel et Logicoop, 10 et 6 valeurs horaires manquantes pour les mesures de poussières en suspension.

Mesures du SO₂: Les mesures présentées pour le 2ème trimestre 2012 correspondent à celles fournies et consolidées par l'Association SCAL'AIR. Le retrait des analyseurs SLN et le transfert définitif des alarmes à la centrale sur les analyseurs Scal'Air ont été réalisés fin novembre 2007. Le système mis en place fonctionne bien et une convention technique de transmission des données a été réalisée entre la SLN et SCAL'AIR.

Au 2ème trimestre, pour la mesure du SO₂, on répertorie 7 valeurs horaires manquantes sur la station de Montravel et 2 sur la station de Logicoop.

Mesures du NO₂ : Pour le 2ème trimestre 2012, on répertorie sur la station de Montravel 8 valeurs horaires manquantes et aucune sur la station de Logicoop,.

Les valeurs manquantes de ce trimestre sont dues essentiellement à la maintenance des analyseurs.

II.

Résultats

(NB : Les données fournies ne sont plus en cumulé mais à considérer par trimestre strictement)

II.1. Poussières en suspension (PM₁₀)

Lieu	Moyenne journalière 2012*				Moyenne annuelle (µg/m ³)			
	1 ^{er} Trim.	2 ^{ème} Trim.	3 ^{ème} Trim.	4 ^{ème} Trim.	2012	2011	2010	2009
Montravel	16	19			17	16	17	19
Logicoop	14	14			14	15	15	17

*Source Scal'air

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Sur une année civile, on totalise 4 jours de dépassement supérieurs à 50 µg/m³ sur la station de Montravel et aucun sur Logicoop.

Les concentrations de poussières PM₁₀ mesurées par les stations de Montravel et de Logicoop respectent les 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours des concentrations moyennes journalières sur l'année civile > 50 µg/m³.

Au cours de ce trimestre, on a enregistré 1 jour de dépassement supérieur à 50 µg/m³ sur la station de Montravel avec 53 µg/m³ le 14 mai 2012 et aucun jour de dépassement sur Logicoop. (cf. graphique en annexe)

Les concentrations de poussières PM₁₀ mesurées par les deux stations sont en moyennes annuelles inférieures à la concentration de 40 µg/m³ et à l'objectif de qualité de 30 µg/m³.

Remarques

Nous n'avons rien relevé de particulier sur l'ensemble de nos ateliers, notamment au niveau des rejets ou des concentrations de poussières aux cheminées.

II.2. Dioxyde de soufre

Lieu	Moyenne horaire 2012* (µg/m ³)				Moyenne annuelle (µg/m ³)			
	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} Trim.	4 ^{ème} Trim.	2012	2011	2010	2009
Montravel	4	3			4	4	3	4
Logicoop	6	4			5	8	7	10

*Source Scal'air

Pour le 2^{ème} trimestre 2012 :

- Aucun passage en fuel « Très Bas Soufre » sur alarme station SO₂ n'a été effectué ce trimestre.
- 40 passages « Très Bas Soufre » ont été effectués dont 21 sur demande préventive SLN et 19 sur alarme météo.
- Pour un total de 16 425 m³ de fuel TBTS consommé.

Objectifs de qualité :

Les concentrations de dioxyde de soufre mesurées par les stations de Montravel et de Logicoop respectent l'objectif de qualité de 50 µg/m³ (en moyenne annuelle).

Seuil de recommandation et d'information :

Le seuil de recommandations et d'information de 300 µg/m³ en moyenne horaire a été dépassé 2 heures non consécutives le 02 avril 2012 sur la station de Montravel avec 309 µg/m³ entre 13h15 et 14h15 et 345 µg/m³ entre 16h00 et 17h00. Aucun dépassement n'a été enregistré sur Logicoop. (cf. graphique en annexe)

Remarques : Le 02 avril 2012, Météo France a relevé à partir de 12h00 jusqu'à 16h00 des vents orientés de secteurs Sud/Ouest à Ouest-Sud/Ouest avec des vitesses moyennes de 6 à 8 m/s et des maxi à 12 m/s. Cette direction de vent correspond à une dispersion des gaz provenant de la centrale Enercal.

Seuil d'alerte :

Le seuil d'alerte de 500 µg/m³ en moyenne horaire pendant trois heures consécutives n'a pas été dépassé au cours de ce trimestre. La valeur maxi, enregistrée en moyenne horaire calendaire, est de 345 µg/m³ sur la station de Montravel et de 121 µg/m³ sur Logicoop.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Sur une année civile, on a enregistré au total 5 heures de dépassement à Montravel et 1 heure à Logicoop.

Les concentrations de dioxyde de soufre mesurées par les stations de Montravel et de Logicoop respectent les 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours des concentrations horaires > 350 µg/m³.

Sur une année civile, on a enregistré 1 seul jour de dépassement à Logicoop pour 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours des concentrations moyennes journalières supérieures à 125 µg/m³. Aucun jour de dépassement n'a été répertorié sur les deux stations au cours de ce trimestre.

II.3. Dioxyde d'azote

Lieu	Moyenne journalière 2012*				Moyenne annuelle (µg/m ³)			
	1 ^{er} Trim.	2 ^{ème} Trim.	3 ^{ème} Trim.	4 ^{ème} Trim.	2012	2011	2010	2009
Montravel	3	7			5	6	6	7
Logicoop	4	7			6	5	4	5

*Source Scal'air

Pour le 2^{ème} trimestre, la moyenne journalière la plus élevée a été enregistrée sur la station de Montravel avec 29 µg/m³ le 13/06/2012. La moyenne journalière la plus élevée enregistrée sur Logicoop est 23 µg/m³ le 12/04/2012.

Objectif de qualité (année civile):

Les concentrations de dioxyde d'azote mesurées par les stations de Montravel et de Logicoop respectent l'objectif de qualité de 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

Le seuil de recommandations et d'information de 200 µg/m³ en moyenne horaire n'a pas été dépassé sur les deux stations.

Seuils d'alerte :

Le seuil d'alerte de 400 µg/m³ en moyenne horaire n'a pas été dépassé sur les deux stations.

Le seuil d'alerte de 200 µg/m³ en moyenne horaire, si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain, n'a pas été dépassé sur les deux stations.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les concentrations de dioxyde d'azote mesurées par les stations de Montravel et de Logicoop respectent les 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours, calculées à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m³.

Extraits de l'Arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009

ANNEXE IV : OBJECTIFS DE QUALITE, SEUILS D'ALERTE, SEUILS DE RECOMMANDATION ET D'INFORMATION ET VALEURS LIMITES DE CONCENTRATION DANS L'AIR (articles 4.4.5 et 9.5.1 des prescriptions techniques)

Dioxyde d'azote

L'expression du volume doit être ramenée aux conditions de température et de pression suivantes : 293 °K et 101,3 kPa.

La période annuelle de référence est l'année civile.

Objectif de qualité :

40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

200 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuils d'alerte :

400 µg/m³ en moyenne horaire.

200 µg/m³ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 98 (soit 175 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours), calculé à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure, prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m³. Cette valeur limite est applicable jusqu'au 31 décembre 2009 ;
- centile 99,8 (soit 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours), calculé à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure, prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m³. Cette valeur limite est applicable à compter de janvier 2011. Avant cette date, la valeur limite applicable est la valeur de 2011 augmentée des marges de dépassement suivantes :

Année	2007	2008	2009
Marge de dépassement (en µg/m ³)	30	20	10

- 40 µg/m³ en moyenne annuelle. Cette valeur est applicable à compter de janvier 2011. Avant cette date, la valeur limite applicable est la valeur de 2011 augmentée des marges de dépassement suivantes :

Année	2007	2008	2009
Marge de dépassement (en µg/m ³)	6	4	2

Particules fines et particules en suspension

La période annuelle de référence est l'année civile.

Une délibération provinciale définit les conditions d'équivalence entre les valeurs mesurées par la méthode des fumées noires et les valeurs mesurées par d'autres méthodes portant notamment sur les particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 ou 10 micromètres.

Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres. Elles ne s'appliquent qu'à la part des concentrations non liées à des événements naturels. On définit par "événements naturels" les événements suivants : éruptions volcaniques, activités sismiques, activités géothermiques, feux de terres non cultivées, vents violents ou remise en suspension atmosphérique ou transport de particules naturelles provenant de régions désertiques.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Dioxyde de soufre

L'expression du volume doit être ramenée aux conditions de température et de pression suivantes : 293 °K et 101,3 kPa. La période annuelle de référence est l'année civile.

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

DISPOSITIONS GENERALES

....\.....

9.5.1 Surveillance de l'air.

L'exploitant assure la surveillance en permanence (mesure en continu ou séquentielle) de la qualité de l'air ou des retombées (par les poussières).

Cette surveillance doit porter au minimum sur les paramètres suivants :

paramètres	Méthodes de référence (1)
Oxydes de soufre (équivalent SO ₂)	NF X 43 019 et NF X 43 013
Oxydes d'azote (NOx)	NF X 43 018 et NF X 43 009
Particules en suspension (PM ₁₀)	NF X 43 021, 43 023 et 43 017
(Sb+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+Ni+Pb+V+Zn)	(2)

(1) toute méthode équivalente pourra être acceptée après validation de l'inspection des installations classées

(2) cette analyse est réalisée annuellement selon des méthodes reconnues dans les particules en suspension afin de définir une corrélation entre teneur dans les matières particulières et teneur dans l'air.

Les méthodes de prélèvement, mesure et analyse, de référence en vigueur à la date de l'arrêté sont indiquées en colonne de droite du tableau ci-dessus.

Afin de surveiller l'évolution des concentrations de ces paramètres dans l'air, l'exploitant doit mettre en place à sa charge et/ou avec un organisme indépendant un dispositif de surveillance de la qualité de l'air comprenant au minimum 2 stations de mesures implantées à proximité des lieux-dits ci-dessous :

- Montravel 22°15'4,3 Sud - 166°27'16,2 Est
- Logicoop 22°14'7,6 Sud - 166°26'1,9 Est

Chaque station de mesure comporte les appareils de mesure suivants :

- Un analyseur de SO₂,
- Un analyseur de NOx,
- Un prélevEUR atmosphérique en continu pour l'analyse séquentielle des PM₁₀ utilisable pour les métaux,

Les stations de mesures doivent être climatisées, sécurisées du point de vue de l'alimentation électrique et protégées contre le vol et le vandalisme. Elles sont aménagées et équipées selon les recommandations de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie(ADEME).

Ces stations de mesure sont aménagées de manière à être aisément accessibles et permettre des interventions en toute sécurité. Toutes dispositions sont également prises pour faciliter l'intervention d'organismes extérieurs à la demande de l'inspection des installations classées.

Un bilan trimestriel de surveillance de la qualité de l'air au regard des critères de l'annexe IV des présentes prescriptions techniques est transmis à l'inspection des installations classées dans le mois suivant la fin du trimestre écoulé. Un bilan annuel établi suivant les mêmes critères est transmis à l'inspection des installations classées dans les trois mois suivant la fin de l'année écoulée.

Un rapport d'incident concernant d'éventuels pics SO₂ sera systématiquement transmis dans les 72 h à l'inspection des installations classées

Les bilans trimestriels et annuels sont communiqués par l'inspection des installations classées à la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, à l'association SCAL'AIR et aux autres services ou directions susceptibles d'être concernées.

Si les résultats de mesures mettent en évidence une pollution de l'air, l'exploitant s'assure par tous les moyens utiles que ses activités ne sont pas à l'origine de la pollution constatée. Il informe les autorités compétentes du résultat de ses investigations et, le cas échéant, des mesures prises ou envisagées.

Dans tous les cas, la vitesse et la direction du vent sont mesurées et enregistrées en continu sur le site de l'installation ou dans son environnement proche.

Un dispositif piloté par chaque analyseur de SO₂ doit permettre le déclenchement semi-automatique de l'alimentation de la centrale thermique en fuel lourd à très basse teneur en soufre, lorsque la moyenne calculée sur ¾ d'heures (par tranche de 15 mn) de la teneur en SO₂ atteint ou dépasse le seuil de 500 µg/m³ sur au moins l'une des deux stations de surveillance de la qualité de l'air. Le déclenchement du processus est signalé par un témoin lumineux au poste de commande de la centrale thermique.

Le retour de l'alimentation de la centrale thermique en fuel à teneur normale en soufre ne peut se faire que lorsque la teneur en SO₂, à la station ayant déclenché le processus, sera égale ou inférieure à 350 µg/m³ pendant une heure.

De plus, nonobstant les dispositions prévues ci-dessus, l'exploitant alimente la centrale thermique en fuel très basse teneur en soufre lorsque les deux conditions suivantes sont réunies simultanément :

- vitesse du vent comprise entre 4m/s et 9 m/s
- direction du vent comprise entre 20° et 220°.

Enfin, au vu des conditions météorologiques usuellement rencontrées lors de cette période et nonobstant les dispositions prévues ci-dessus, l'exploitant alimente en continu la centrale thermique en fuel basse teneur en soufre pendant deux mois lors de la période de Juillet à Septembre de chaque année.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

au voisinage de l'usine de DONIAMBO

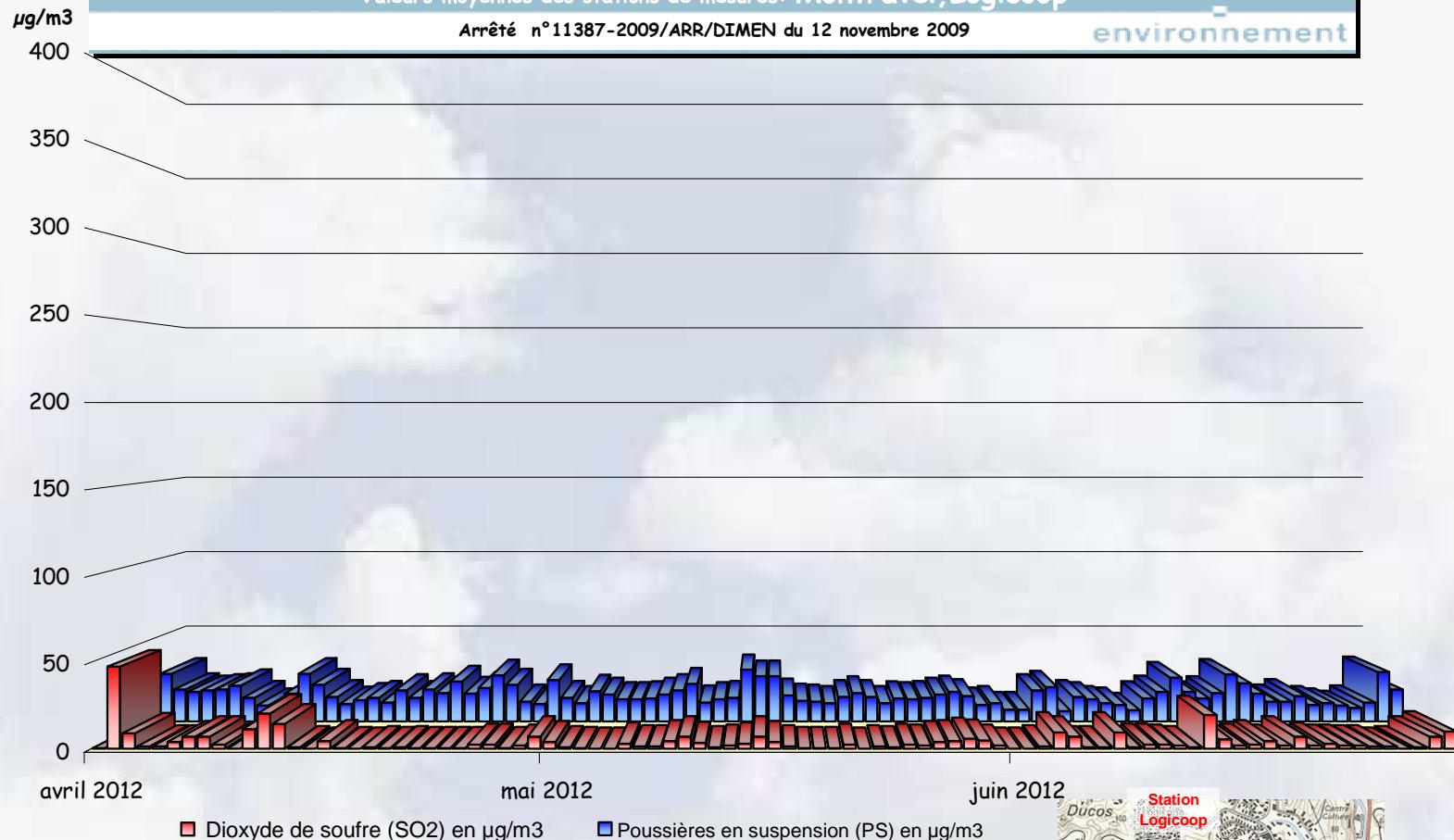


LE NICKEL-SLN

environnement

Valeurs moyennes des stations de mesures: Montravel, Logicoop

Arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009



Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :

50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :

30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.



Situation géographique des stations de mesures

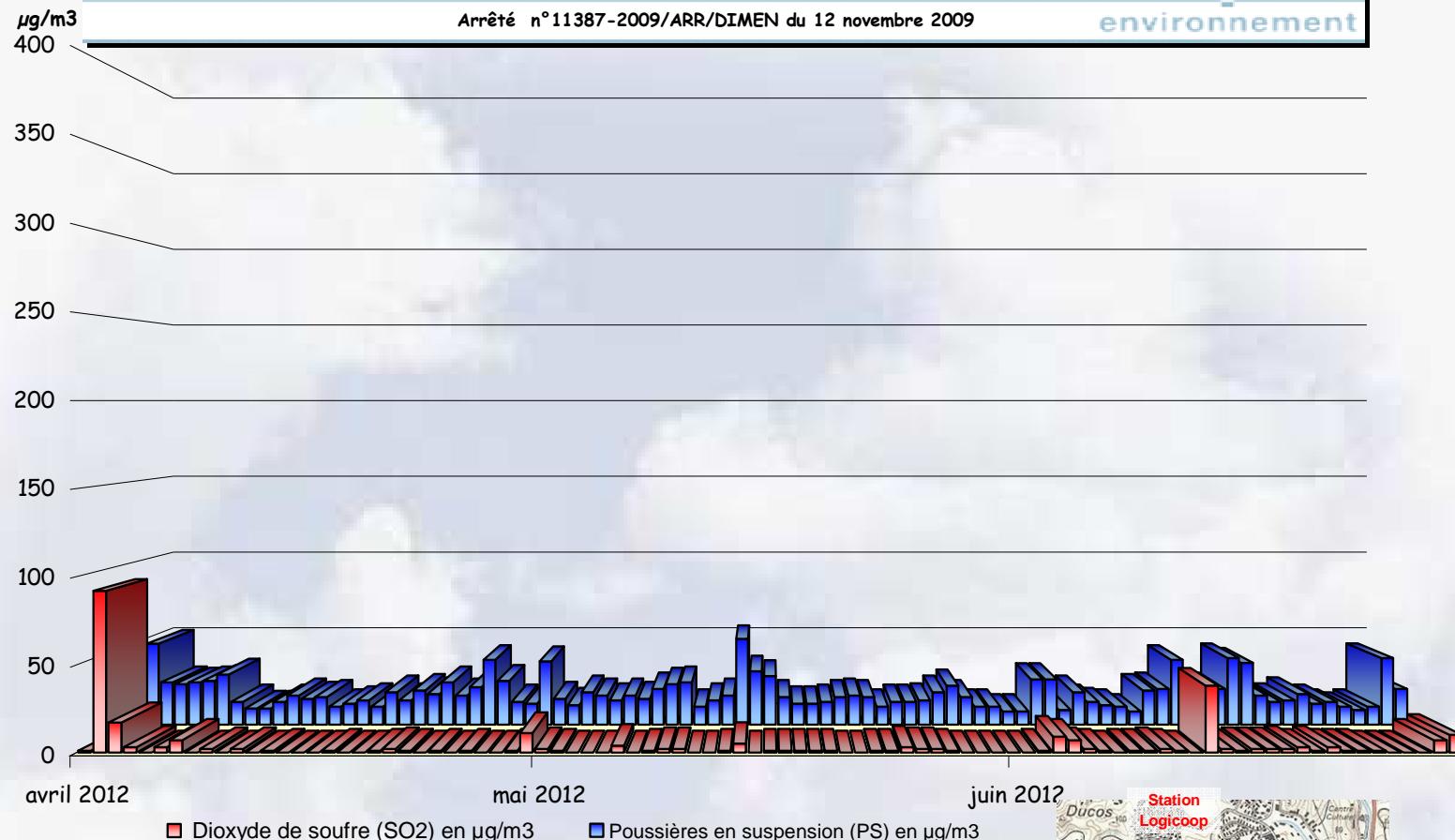
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

au voisinage de l'usine de DONIAMBO



Valeurs moyennes de la station de mesure: Montravel

Arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009



Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :
50 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :
300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :
500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :
- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³.
- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :
30 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³.
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.



Situation géographique des stations de mesures

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

au voisinage de l'usine de DONIAMBO



LE NICKEL-SLN

environnement

Valeurs moyennes de la station de mesure: Logicoop

Arrêté n°11387-2009/ARR/DIMEN du 12 novembre 2009

$\mu\text{g}/\text{m}^3$

400

350

300

250

200

150

100

50

0

avril 2012

mai 2012

juin 2012

Dioxyde de soufre (SO₂) en $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Poussières en suspension (PS) en $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Dioxyde de soufre :

Objectifs de qualité :

50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

- centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

- centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 micro g/m³

Particules fines et particules en suspension :

Objectif de qualité :

30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

- centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

- 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

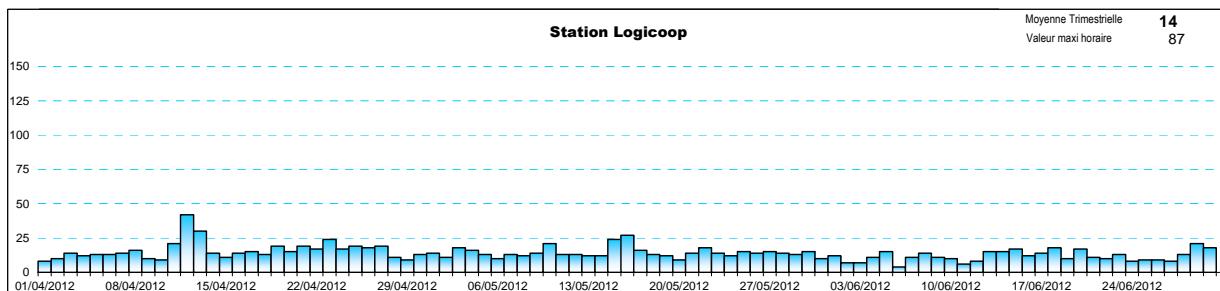
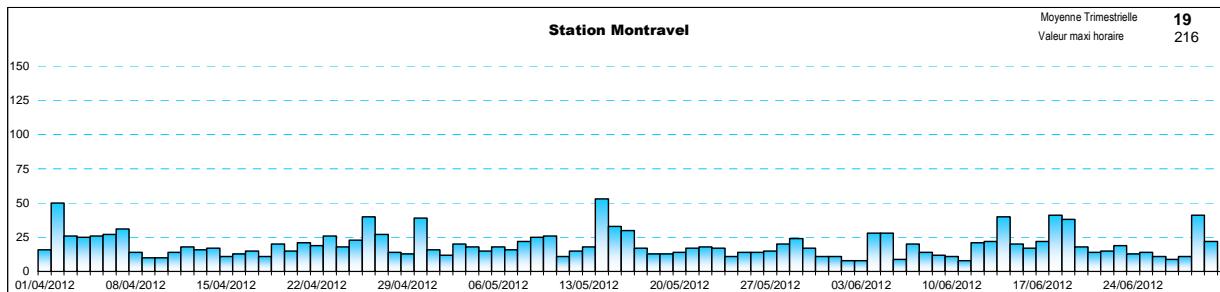


Moyennes et maxis calendaires

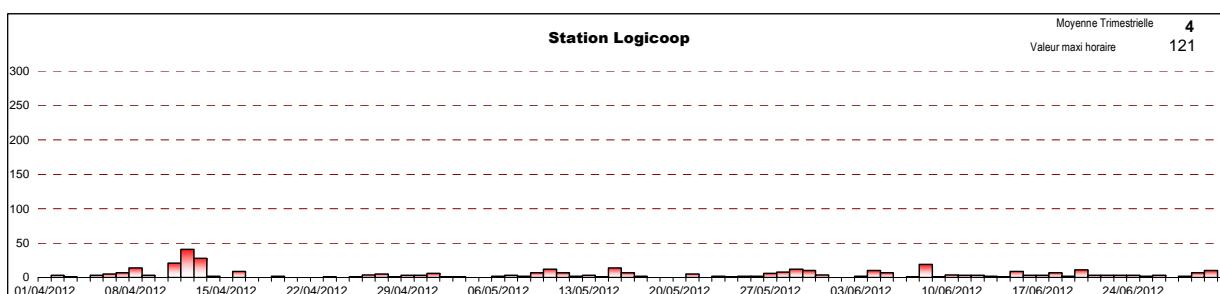
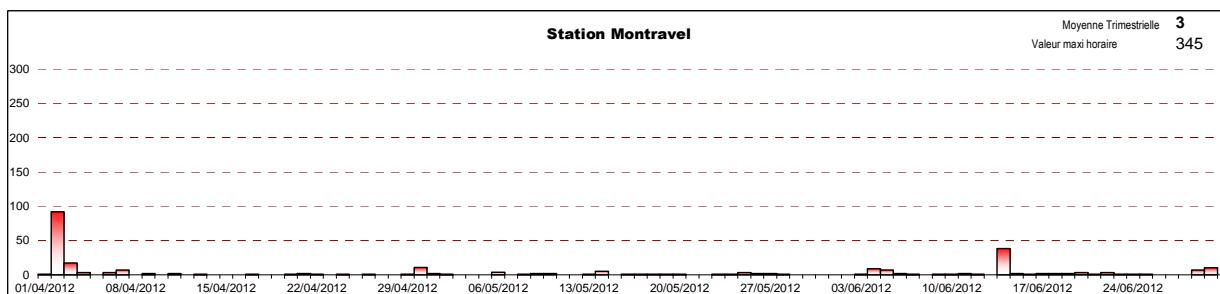
Date	LOGICOOP						MONTRAVEL					
	POUSSIÈRES EN SUSPENSION (PPA en µg/m³)		DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂ en µg/m³)		DIOXYDE D'AZOTE (NO₂ en µg/m³)		POUSSIÈRES EN SUSPENSION (PPA en µg/m³)		DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂ en µg/m³)		DIOXYDE D'AZOTE (NO₂ en µg/m³)	
	Moyenne jour	Maxi heure	Moyenne jour	Maxi heure	Moyenne jour	Maxi heure	Moyenne jour	Maxi heure	Moyenne jour	Maxi heure	Moyenne jour	Maxi heure
01/04/2012	8	13	0	1	1	1	16	35	1	2	1	3
02/04/2012	10	15	3	5	0	5	50	133	92	345	3	11
03/04/2012	14	18	1	4	1	4	26	45	17	93	7	17
04/04/2012	12	16	0	0	1	0	25	53	3	22	8	23
05/04/2012	13	20	3	29	4	29	26	97	0	3	7	25
06/04/2012	13	34	5	45	10	45	27	95	3	25	12	25
07/04/2012	14	30	7	10	8	10	31	61	7	52	10	18
08/04/2012	16	42	14	91	7	91	14	56	0	1	3	9
09/04/2012	10	13	3	7	3	7	10	15	2	3	1	3
10/04/2012	9	16	0	1	8	1	10	18	0	0	4	9
11/04/2012	21	53	21	104	12	104	14	42	2	2	5	16
12/04/2012	42	81	41	100	23	100	18	33	0	1	4	16
13/04/2012	30	64	28	93	13	93	16	24	1	1	2	6
14/04/2012	14	21	2	3	4	3	17	41	0	0	4	21
15/04/2012	11	16	0	0	3	0	11	17	0	0	2	11
16/04/2012	14	25	9	121	8	121	13	40	0	0	4	21
17/04/2012	15	24	0	0	6	0	15	29	1	1	3	32
18/04/2012	13	21	0	1	5	1	11	19	0	1	2	5
19/04/2012	19	24	2	3	4	3	20	24	0	0	1	3
20/04/2012	15	25	0	0	5	0	15	27	1	2	1	4
21/04/2012	19	31	0	1	2	1	21	27	2	2	0	1
22/04/2012	17	24	0	1	2	1	19	25	1	2	0	3
23/04/2012	24	37	1	4	5	4	26	35	0	1	1	4
24/04/2012	17	24	0	1	8	1	18	25	1	2	3	13
25/04/2012	19	34	1	2	8	2	23	34	0	1	4	14
26/04/2012	18	42	4	21	11	21	40	91	1	4	15	36
27/04/2012	19	64	5	27	11	27	27	96	0	0	8	46
28/04/2012	11	19	1	5	5	5	14	21	0	0	2	4
29/04/2012	9	17	3	10	5	10	13	34	1	15	4	13
30/04/2012	13	32	3	5	8	5	39	77	11	87	14	30
01/05/2012	14	30	6	69	5	69	16	28	2	3	3	10
02/05/2012	11	19	1	2	6	2	12	21	1	1	2	9
03/05/2012	18	28	1	2	5	2	20	28	0	1	1	4
04/05/2012	16	20	0	2	5	2	18	28	0	2	2	7
05/05/2012	13	21	0	0	4	0	15	22	0	0	1	3
06/05/2012	10	22	2	5	7	5	18	30	4	23	9	19
07/05/2012	13	49	3	11	8	11	16	51	0	0	8	26
08/05/2012	12	25	2	6	4	6	22	48	1	5	11	28
09/05/2012	14	27	7	22	5	22	25	77	2	4	11	34
10/05/2012	21	37	12	76	15	76	26	101	2	3	10	41
11/05/2012	13	31	7	74	11	74	11	18	0	0	8	30
12/05/2012	13	26	2	3	5	3	15	35	0	1	3	13
13/05/2012	12	28	3	19	7	19	18	37	1	7	8	22
14/05/2012	12	34	1	10	7	10	53	132	5	24	20	40
15/05/2012	24	40	14	43	13	43	33	100	0	1	11	32
16/05/2012	27	87	7	34	13	34	30	99	1	7	16	41
17/05/2012	16	25	2	19	7	19	17	33	1	1	4	20
18/05/2012	13	19	0	1	7	1	13	22	1	2	2	7
19/05/2012	12	19	0	1	5	1	13	20	1	2	2	8
20/05/2012	9	16	0	0	4	0	14	40	1	2	3	10
21/05/2012	14	33	5	7	8	7	17	54	0	0	5	32
22/05/2012	18	35	0	0	9	0	18	48	0	1	7	24
23/05/2012	14	25	2	4	10	4	17	34	1	4	6	20
24/05/2012	12	22	1	3	9	3	11	19	1	2	3	13
25/05/2012	15	25	2	3	6	3	14	22	3	6	1	4
26/05/2012	14	20	2	4	3	4	14	21	2	5	1	4
27/05/2012	15	33	6	55	10	55	15	34	2	11	7	20
28/05/2012	14	27	8	21	9	21	20	35	1	11	11	23
29/05/2012	13	33	12	69	13	69	24	67	0	3	11	44
30/05/2012	15	23	10	50	6	50	17	24	0	3	1	3
31/05/2012	10	19	4	23	7	23	11	20	0	1	4	19
01/06/2012	12	23	0	0	12	0	11	21	0	1	4	15
02/06/2012	7	12	0	0	4	0	8	13	0	1	1	4
03/06/2012	7	10	2	5	2	5	8	13	1	2	0	1
04/06/2012	11	36	10	33	12	33	28	61	9	35	24	49
05/06/2012	15	37	7	24	9	24	28	104	7	37	16	38
06/06/2012	4	6	0	1	3	1	9	22	2	9	16	31
07/06/2012	11	19	1	5	3	5	20	31	1	3	15	48
08/06/2012	14	31	19	111	13	111	14	24	0	0	10	37
09/06/2012	11	18	1	3	6	3	12	19	1	3	2	8
10/06/2012	10	14	4	5	4	5	11	16	1	2	1	4
11/06/2012	6	20	3	11	5	11	8	20	2	6	7	22
12/06/2012	8	16	3	8	3	8	21	58	1	4	25	64
13/06/2012	15	22	2	5	0	5	22	38	0	0	29	83
14/06/2012	15	19	1	3	0	3	40	116	38	221	16	41
15/06/2012	17	48	9	51	7	51	20	48	2	9	10	21
16/06/2012	12	23	3	6	6	6	17	27	1	4	7	18
17/06/2012	14	32	3	38	8	38	22	50	2	3	10	23
18/06/2012	18	57	7	26	19	26	41	129	2	19	19	40
19/06/2012	10	25	2	19	10	19	38	216	2	7	15	49
20/06/2012	17	44	11	93	17	93	18	51	3	6	13	41
21/06/2012	11	26	3	19	16	19	14	30	1	4	12	35
22/06/2012	10	18	3	6	14	6	15	35	3	6	10	22
23/06/2012	13	42	3	5	8	5	19	41	1	2	11	29
24/06/2012	8	14	3	4	4	4	13	18	1	3	4	9
25/06/2012	9	18	2	4	7	4	14	31	1	3	5	17
26/06/2012	9	19	3	6	6	6	11	18	0	1	4	9
27/06/2012	8	16	0	2	7	2	9	16	0	0	5	14
28/06/2012	13	28	2	6	9	6	11	17	0	1	4	12
29/06/2012	21	57	7	42	17	42	41	88	7	95	24	50
30/06/2012	18	24	10	47	10	47	22	48	10	64	15	34

Moyenne Trimestrielle	14	4	7	19	3	7
Valeur maxi jour	42	41	23	53	92	29
Valeur maxi horaire	87	121	121	216	345	83

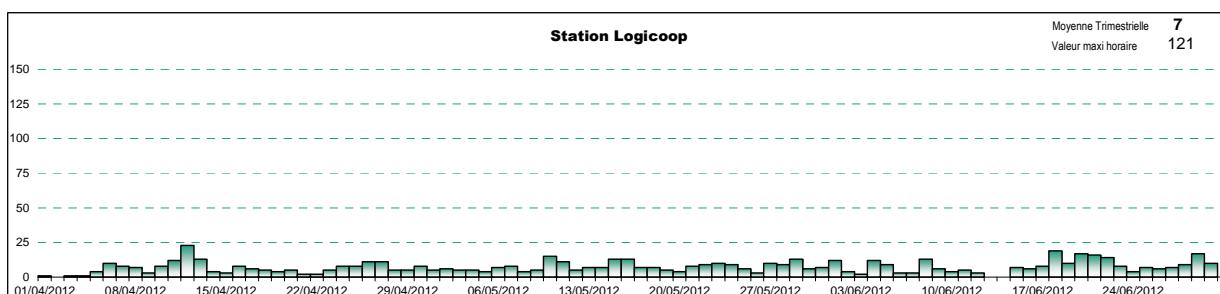
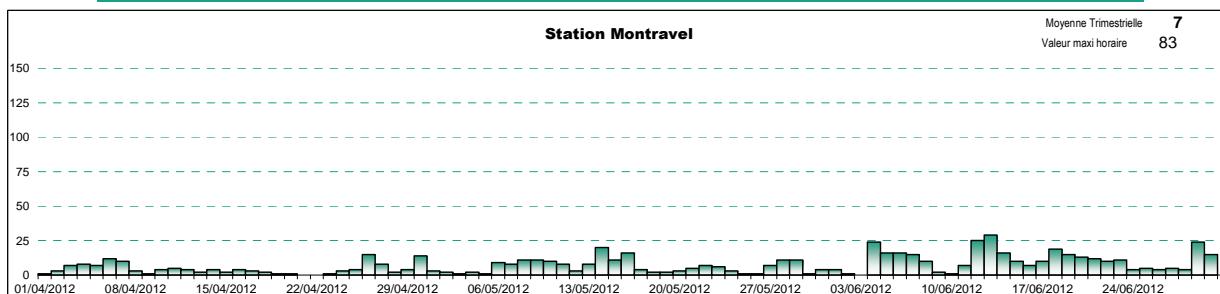
POUSSIÈRES EN SUSPENSION (PPA60 en µg/m³)



DIOXYDE DE SOUFRE - (SO₂ en µg/m³)



DIOXYDE D'AZOTE - (NO₂ en µg/m³)



CONTRÔLE DE LA QUALITE DE L'AIR

au voisinage de l'usine de DONIAMBO

BILAN TRIMESTRIEL 2012



	Logicoop				Montravel			
	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e
Dioxyde de soufre	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR
Nbre de mesures	2183	2182			2146	2177		
Nbre valeurs manquantes	1	2			38	7		
Nbre de 0	690	669			1152	1095		
Percentile 98	73	41,0			38	23		
Médiane	1	2			0	0		
Moyenne horaire	6	4			4	3		
Maxi heure	255	121			585	345		
Date Maxi heure	9-mars	16-avr			24-mars	2-avr		
Maxi jour	38	41			73	92		
Date Maxi jour	9-mars	12-avr			24-mars	2-avr		
Nombre de jour >100 µg/m3	0	0			0	0		
Nombre de jour >125 µg/m3	0	0			0	0		
Nombre De valeur horaire >300	0	0			3	1		
Nombre De valeur horaire >350	0	0			3	0		
Nombre De valeur horaire >500	0	0			1	0		
Nombre De valeur horaire >500 (3h)	0	0			0	0		
Taux mesures horaires	100,0%	99,9%			98,3%	99,7%		
Dioxyde d'azote	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR
Nbre de mesures	2017	2184			2036	2176		
Nbre valeurs manquantes	167	0			124	8		
Nbre de 0	461	345			763	346		
Percentile 98	19	33,0			15	36		
Médiane	2	4,0			1	4		
Moyenne horaire	4	7			3	7		
Maxi heure	62	60			78	83		
Date Maxi heure	21-mars	18-juin			1-mars	13-juin		
Nombre De valeur horaire >200	0	0			0	0		
Nombre De valeur horaire >230	0	0			0	0		
Nombre De valeur horaire >260	0	0			0	0		
Taux mesures horaires	92,4%	100,0%			93,2%	99,63%		
Poussières en suspension	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR	SCALAR
Nbre de mesures	2178	2178			2152	2174		
Nbre valeurs manquantes	6	6			32	10		
Nbre de 0	3	0			4	4		
Percentile 98	35	37			49	77		
Médiane	12	12			14	15		
Moyenne jour	14	14			16	19		
Maxi heure	91	87,0			101	216		
Date Maxi heure	18-févr	16-mai			10-mars	19-juin		
Maxi jour	25	42			44	53		
Date Maxi jour	18-janv	12-avr			22-mars	14-mai		
Nb de jour > 50 µg/m3	0	0			0	2		
Nb de jour > 100 µg/m3	0	0			0	0		
Taux mesures horaires	99,7%	99,7%			98,5%	99,5%		

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Passages en fioul très basse teneur en soufre (TBTS) de la centrale électrique thermique de Doniambo

Date et heure				Alarmes			Demandes Préventives		Durée				Quantité de fioul consommé (m³)			
Date	m3	Début	Fin	Alarme Météo Ville	Alarme Météo Logicoop	Station SO ₂	Conditions Météo	Autres (Station)	Alarme Météo	Station SO ₂	Conditions Météo	Autres	Alarme Météo	Station SO ₂	Conditions Météo	Autres
01/04/2012	178	12h50	18h30				Demande SLN				5h40				178	
02/04/2012	1 714	02/04/12 04:35	04/04/12 00:00	X					43h25				1 714			
05/04/2012	516	00h00	19h05				Demande SLN				19h05				516	
07/04/2012	229	10h30	17h30				Demande SLN				7h00				229	
08/04/2012	223	11h30	17h50				Demande SLN				6h20				223	
09/04/2012	168	12h00	18h12		X					6h12				168		
11/04/2012	327	13h40	24h00		X				10h20				327			
12/04/2012		12/04/12 00:00	13/04/12 18:50				Demande SLN				42h50				1 616	
13/04/2012	1 616	13/04/12 22:45	14/04/12 08:30				Demande SLN				9h45				0	
14/04/2012		10h50	19h30		X					8h40				0		
16/04/2012	112	14h07	18h10		X					4h03				112		
28/04/2012	278	11h10	20h50		X					9h40				278		
01/05/2012	124	13h00	17h30		X					4h30				124		
06/05/2012	145	11h52	17h20				Demande SLN				5h28				145	
08/05/2012	177	12h40	20h30				Demande SLN				7h50				177	
09/05/2012	134	16h10	20h00				Demande SLN				3h50				134	
12/05/2012	164	14h08	19h50		X					5h42				164		
13/05/2012	220	11h30	19h40				Demande SLN				8h10				220	
15/05/2012	250	10h35	20h00				Demande SLN				9h25				250	
16/05/2012	42	22h55	24h00				Demande SLN				1h05				42	
17/05/2012	425	00h00	08h25		X					8h25				425		
		13h20	18h05		X					4h45				0		
19/05/2012	206	12h27	17h45				Demande SLN				5h18				206	
20/05/2012	184	11h40	17h10		X					5h30				184		
21/05/2012	196	12h54	18h29				Demande SLN				5h35				196	
22/05/2012	199	12h53	18h52		X					5h59				199		
30/05/2012	701	04h40	24h00		X					19h20				701		
31/05/2012		00h00	14h10		X					14h10				0		
31/05/2012	986	31/05/12 17:35	01/06/12 00:40		X					7h05				986		
06/06/2012	512	08h20	24h00	X						15h40				512		
07/06/2012	568	00h00	08h00	X						8h00				568		
		07/06/12 11:05	08/06/12 11:05	X						24h00				0		
08/06/2012	823	08/06/12 14:40	09/06/12 07:55				Demande SLN				17h15				823	
11/06/2012	1 736	11/06/12 16:00	14/06/12 00:00				Demande SLN				56h00				1 736	
14/06/2012	1 553	14/06/12 00:00	16/06/12 08:30	X						56h30				1 553		
17/06/2012	118	16h40	19h45				Demande SLN				3h05				118	
19/06/2012	199	11h50	17h50				Demande SLN				6h00				199	
20/06/2012	124	13h30	17h00				Demande SLN				3h30				124	
21/06/2012	391	02h00	19h05				Demande SLN				17h05				391	
30/06/2012	887	30/06/12 18:15	01/07/12 19:45				Demande SLN				25h30				887	
16 425				5	14	0	21	0h00	261h56	0h00	265h46	0	8 015	0	8 410	
CONDITIONS PASSAGE EN TBTS							40	DUREE TOTALE			527h42	QUANTITE TOTALE (m³)			16 425	

**POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES FINES PM10
A MONTRAVEL**

Seuil d'information et de recommandation

Observations: Mardi 15 mai 2012 - constat de dépassement
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation

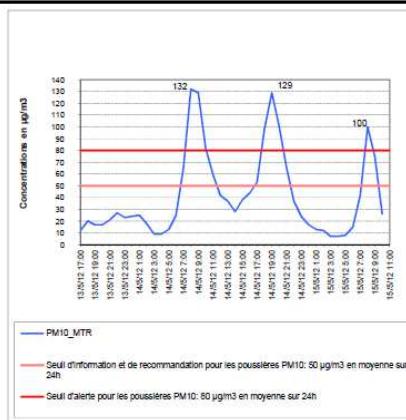
Dans le secteur de Montravel, Scal-Air a enregistré à partir du 14 mai 2012 de fortes concentrations en poussières fines en suspension dans l'air 'PM10', polluant d'origine industrielle et lié au trafic routier. Dès 7h, les concentrations horaires mesurées ont été fortes et sont progressivement redescendues à des valeurs moyennes puis elles sont remontées à partir de 17h. Les concentrations sont revenues à la normale à partir de 23h. Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures), a été dépassé le 14 mai à 20h00, avec une valeur de 51 µg/m3.

A 7h00 ce matin, les concentrations de particules fines en suspension sont à des niveaux moyens et le dépassement du seuil d'information et de recommandations est toujours effectif.

Mise à jour à 8h00 : des concentrations élevées sont à nouveau mesurées sur Montravel. A 8h00, la concentration moyenne sur 24h en poussières fines 'PM10' est de 49 µg/m3, malgré la hausse constatée entre 7h00 et 8h00. Le dépassement du seuil d'information et de recommandations est donc terminé.

Mise à jour à 10h00 : les concentrations en poussières fines sont revenues à des valeurs faibles dès 9h00.

Zones concernées	Montravel, secteurs Montagne Coupée, Magenta aérodrome, Portes de Fer, 4ème km, Rivière salée, 6ème km, 7ème km
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	51 µg/m3 en moyenne le 14 mai à 20h
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	49 µg/m3 en moyenne le 15 mai à 8h
Moyenne maximale sur 24h glissantes	54 µg/m3, mesuré en moyenne le 14/05/2012 à 22h et 23h.
Moyennes journalières	53 µg/m3 le 14/05/2012



Conditions météorologiques et circonstances:
D'après les données de Météo France : les vents faibles et variables (3kt) de la matinée puis les vents de secteurs Ouest-Sud/Ouest à Ouest jusqu'à 10h ont favorisé l'accumulation des poussières fines en suspensions PM10 dans l'air ambiant sur Montravel.
Ces poussières fines, dont le diamètre est inférieur à 10 µm, sont d'origines variées, selon les sources d'émissions (naturelle ou humaine). A Nouméa, les hausses des niveaux de poussières PM10 sont essentiellement liées à l'activité industrielle, mais aussi au trafic routier ou à d'autres sources ponctuelles intégrant des phénomènes de combustion.

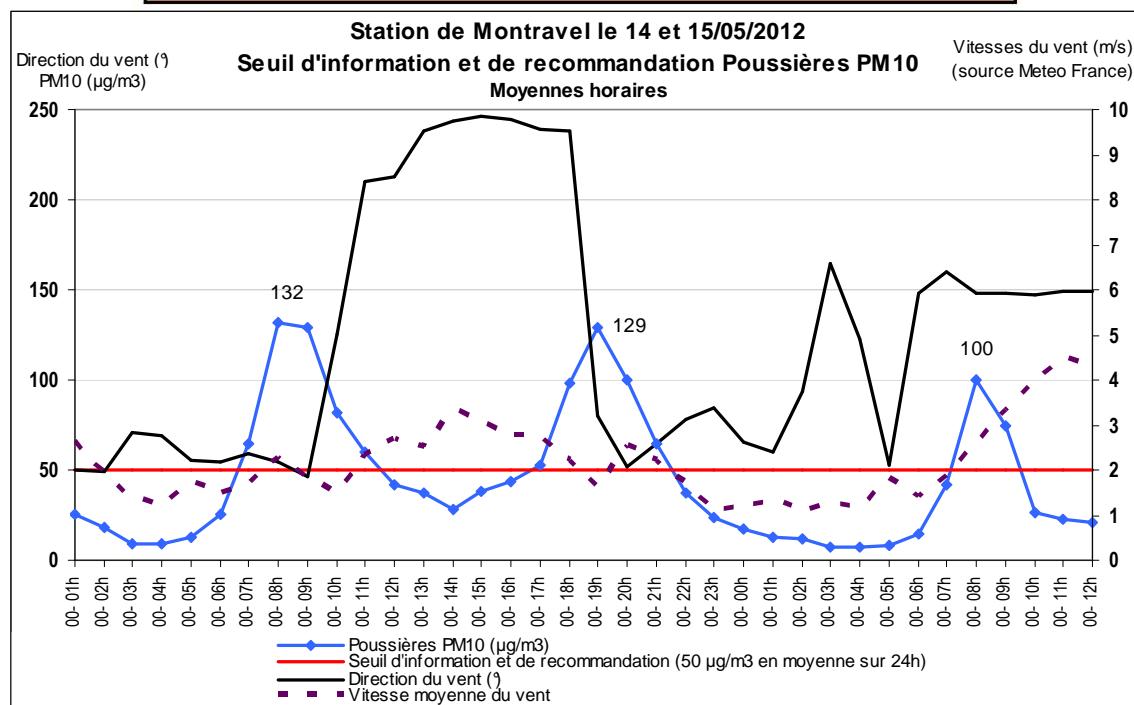
Mise à jour à 8h00 : Les vents se sont renforcés et orientés Sud-Sud/Est à partir de 7h.
Mise à jour à 10h00 : Les vents moyens de 10 à 15 kt se sont stabilisés selon des secteurs Sud-Est à Sud-Sud/Est, ce qui favorise la dispersion des poussières fines, notamment d'origine industrielle, vers la presqu'île de Ducos et le secteur de Logicoop.

Pour information, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m³.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommendations en cas de Seuil d'information dépassé:

- Il est préconisé de :
- pour les enfants de moins de six ans : ne pas modifier les déplacements indispensables mais éviter les promenades et les activités à l'extérieur;
 - pour les enfants de six à quinze ans : ne pas modifier les déplacements habituels mais éviter les activités à l'extérieur, privilégier à l'intérieur des locaux les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible et reporter toute compétition sportive qu'elle soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux;
 - pour les parents et tous les personnels s'occupant d'enfants : être vigilant vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et prendre un avis médical si nécessaire;
 - pour les adolescents et les adultes : ne pas modifier les déplacements prévus mais éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur ; déplacer dans la mesure du possible, les compétitions sportives prévues à l'extérieur ;
 - pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion: adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires, pour ne pas aggraver les effets de la pollution.



POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL

Seuil d'information et de recommandation

Observations: Lundi 02 avril 2012
Terminé

Scal Air

Communiqué du: 03/04/2012 8h00

Dépassage du seuil d'information et de recommandation

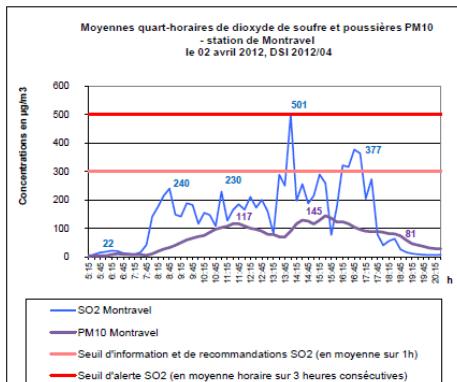
Dans le secteur de Montravel, la station de surveillance de la qualité de l'air a mesuré de fortes concentrations en dioxyde de soufre (SO₂), polluant d'origine industrielle. Des niveaux moyens à forts, de l'ordre de 150 à 200 µg/m³ ont été observés depuis 8h00 du matin. Le seuil d'information à destination des personnes sensibles fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³], a été dépassé à 14h15 avec une valeur de 309 µg/m³ (moyenne horaire glissante sur 15min, de 13h15 à 14h15). Notons que les niveaux de poussières fines en suspension PM10 ont été également en forte hausse depuis le début de matinée, avec des niveaux supérieurs à 100 µg/m³ visible sur le graphique.

On peut noter la corrélation entre l'augmentation des concentrations en SO₂ et en PM10 ce qui confirme l'origine industrielle de ces poussières.

Les concentrations en dioxyde de soufre sont redescendues en dessous du seuil des 300 µg/m³ entre 15h et 16h.

A 17h, un nouveau dépassement du seuil d'information a été mesuré, avec une valeur de 345 µg/m³ en moyenne entre 16h et 17h. Les concentrations sont restées élevées jusqu'à 17h30, puis sont progressivement revenues à des valeurs faibles.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	309 µg/m ³ en moyenne de 13h15 à 14h15 345 µg/m ³ en moyenne de 16h00 à 17h00
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	286 µg/m ³ en moyenne de 13h45 à 14h45 230 µg/m ³ en moyenne de 16h45 à 17h45
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	2
Maximum horaire (concentration - heure)	345 µg/m ³ en moyenne de 16h00 à 17h00
Moyenne journalière	92 µg/m ³ le 02/04/2012



Conditions météorologiques et circonstances:

D'après les données de Météo France, les vents moyens à forts de 13 à 16 kt, avec des valeurs maximales à 24 kt, de secteurs Sud-Ouest à Ouest-Sud/Ouest sont visibles depuis 05h00 ce matin. Les vents les plus forts, de secteurs Ouest-Sud/Ouest, ont été relevés à partir de 12h00, et ce jusqu'à 16h00.

Cette direction de vent correspond à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (SLN) vers le secteur de Montravel.

La situation de vents moyens à forts de secteurs Sud-Ouest à Ouest-Sud/Ouest a perduré jusqu'à 20h. Les vents se sont ensuite orientés Ouest durant la soirée, puis Ouest à Ouest-Nord/Ouest durant la nuit.

Pour mémoire, le seuil d'information et recommandation pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles, et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

